



UNIL | Université de Lausanne

CHAIRE DE DROIT ROMAIN ET DE DROIT
DES POURSUITES ET DES FAILLITES DE LA
FACULTÉ DE DROIT, DES SCIENCES CRIMI-
NELLES ET D'ADMINISTRATION PUBLIQUE



CEDIDAC

CENTRE DU DROIT DE L'ENTREPRISE
(DROIT INDUSTRIEL, DROIT D'AUTEUR,
DROIT COMMERCIAL) DE L'UNIVERSITÉ DE
LAUSANNE

FORMATION CONTINUE

JOURNÉE LAUSANNOISE DE DROIT DES POURSUITES

Mercredi 6 septembre 2017
8h15 - 16h45

UNIL – DORIGNY
BÂTIMENT ANTHROPOLE
AUDITOIRE 1031

PROGRAMME

ORGANISATION : PROF. HANSJÖRG PETER - PROF. EDGAR PHILIPPIN

8h15 Accueil des participants et distribution de la documentation

9h00 Introduction et bienvenue

La faillite de la personne physique - les abus de la procédure de faillite

9h15 Introduction générale

Sylvain Marchand, professeur aux universités de Genève et de Neuchâtel
*faillite personnelle - abus de droit - désendettement des particuliers -
usage abusif de la faillite - droit pénal de l'insolvabilité*

10h00 Aspects judiciaires

Pierre Gapany, juge du Tribunal du district d'Entremont
*déclaration d'insolvabilité - avis de surendettement - carences dans
l'organisation d'une société - pouvoir d'examen du juge - sanctions*

10h45 Pause

11h15 Aspects relatifs à l'exécution forcée

Gérard Gaud, préposé à l'office des faillites du canton de Neuchâtel,
et **Anne Oberson**, juriste auprès de l'office des faillites du canton de
Neuchâtel
*aspects pratiques - mesures conservatoires - interrogatoire du failli -
abus fréquents - moyens d'actions de l'office des faillites*

12h00 Repas

Thèmes particuliers

14h00 L'action révocatoire

Grégory Bovey, juge fédéral
*notion et but - cas de révocation - mise en œuvre et procédure -
jurisprudence récente*

- 14h45 Actes de défaut de biens et gestion des débiteurs récalcitrants**
Jean-Jacques Duc, responsable du centre de compétence du contentieux à l'Administration cantonale des impôts, à Lausanne
cadre légal - gestion des ADB par une collectivité publique - rachat d'ADB - débiteurs "captifs" - désendettement
- 15h30 Pause**
- 16h00 Développements récents du droit des poursuites et des faillites : législation et jurisprudence**
Hansjörg Peter, professeur à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne
- 16h45 Clôture**

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Inscription

Le bulletin d'inscription doit être adressé au CEDIDAC, Université de Lausanne - Quartier Dorigny, Bâtiment Internef, 1015 Lausanne, le plus rapidement possible, mais au plus tard dix jours avant la date de la journée. L'inscription est nominative et définitive. Une personne bénéficiant d'un tarif préférentiel ne peut se faire remplacer que par une personne bénéficiant elle aussi à titre personnel du même tarif préférentiel. Dans le cas contraire, la différence sera facturée.

2. Confirmation – paiement

Une confirmation écrite et une facture, avec BVR, vous parviendront après réception de votre bulletin d'inscription. **Le paiement doit intervenir à réception de la facture.**

3. Emplacement – accès

Les séances auront lieu à Dorigny qui peut être rejoint en prenant le métro M1 depuis Lausanne-Flon ou depuis la gare CFF de Renens jusqu'à l'arrêt «UNIL-Dorigny». Plan d'accès sur <http://planete.unil.ch>
L'utilisation des transports publics est encouragée.

4. Finance d'inscription – annulation

La finance d'inscription de CHF 460.– par journée et par personne (CHF 380.– pour les membres du Club du CEDIDAC) comprend la documentation, le repas et le café servi pendant les pauses. Sur demande : tarifs spéciaux pour avocats-stagiaires, stagiaires notaires, doctorants et étudiants.

Seules les demandes d'annulation **formulées par écrit** seront prises en considération. Celles-ci doivent nous parvenir 10 jours avant la journée. Dans tous les cas d'annulation, une somme de CHF 80.– sera facturée pour les frais administratifs.



Passé ce délai, la finance d'inscription sera due intégralement, même en cas de non-participation au colloque

5. Autres renseignements

CEDIDAC
Université de Lausanne - Quartier Dorigny
Bâtiment Internef
1015 LAUSANNE

Tél. 021 692 28 50

E-mail : cedidac@unil.ch

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le·la soussigné·e, ayant pris connaissance des conditions générales figurant sur ce programme et les acceptant :

- a) **prendra part** à la « Journée lausannoise de droit des poursuites » du 6 septembre 2017
- OUI (non-membre du Club du CEDIDAC, CHF 460.–/personne)
 - OUI (membre du Club du CEDIDAC, CHF 380.–/personne)
 - Je souhaite un repas végétarien
- b) **s'inscrit comme membre du Club du CEDIDAC** pour bénéficier immédiatement du tarif préférentiel (valable également pour l'achat des publications CEDIDAC)
- membre de soutien (personne morale) contribution: CHF 1'000.–/an au minimum
 - membre ordinaire contribution: CHF 100.–/an
 - membre étudiant ou doctorant contribution: CHF 25.–/an

*Nom	*Prénom
<hr/>	
*Profession	*Société
<hr/>	
Rue	Numéro
<hr/>	
NPA	*Ville
<hr/>	
E-mail**	Téléphone
<hr/>	

Par l'envoi de mon inscription, **je confirme avoir lu et accepté les conditions de participation** figurant au dos de ce bulletin.

Date	Signature
<hr/>	

* ces éléments figureront sur la liste des participants

** sera utilisé pour l'envoi d'annonces et d'informations par le CEDIDAC

Des questions en relation avec les thèmes traités peuvent être déposées lors de l'inscription au séminaire. Les conférenciers auront ainsi la possibilité d'y répondre pendant leur intervention.

Inscription sur notre site www.cedidac.ch ou bulletin à retourner, dûment complété, à :

Centre du droit de l'entreprise (CEDIDAC)
Université de Lausanne - Quartier Dorigny
Bâtiment Internef
1015 LAUSANNE